Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 42 (1913)

Heft: 11

Artikel: L'école allemande

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041349

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLIIme ANNÉE. N° 11. 1er JUIN 1913.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.**
Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

SOMMAIRE. — *L'école allemande.* — *La société de secours mutuels en 1912 (suite).* — *Météorologie aéronautique.* — *Une conférence à Courtepin.* — *Echos de la presse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Propagande ridicule.*

L'ÉCOLE ALLEMANDE

Critiques et projets de réforme. — Un correspondant du *Journal de Genève* a résumé d'une manière intéressante les jugements prononcés sur l'école allemande par 150 notabilités germaniques. Cinq noms suisses s'y rencontrent, les poètes Karl Spitteler, Ernest Zahn, les artistes Welti et Kreidolf, le professeur Auguste Forel.

« Le lecteur attentif pourra sans peine dégager de cette multiplicité d'expériences personnelles quelques faits d'une valeur réelle et d'un intérêt général.

Et d'abord, il se fera une idée assez nette de ce qu'était le gymnase par lequel ont passé ceux qui dirigent actuellement les destinées de l'Allemagne ; c'est le gymnase classique qui

a donné à ses élèves une éducation par trop humaniste. D'aucuns s'en plaignent, tandis que d'autres vantent les bienfaits de la culture classique. Eternelle querelle des anciens et des modernes! Mais il est d'autres points sur lesquels la réprobation est unanime. Le reproche que presque tous font à l'école, c'est de trop s'attacher à faire emmagasiner la science par la mémoire, plutôt que de développer l'intelligence et l'initiative individuelle. La bête noire de toute cette génération est la « Lernschule », qui a enseigné les mêmes choses à tous, sans initier les jeunes gens aux investigations personnelles et sans tenir compte de leurs aptitudes et de leurs goûts si divers. Il est évident qu'une telle école doit être insupportable aux esprits originaux et rebute précisément les élèves les mieux doués. Cela explique l'âpreté de certains jugements. Le poète C. Spitteler dit par exemple : « Jusqu'à ma quinzième année, j'ai détesté (verwünscht) l'école; après ma quinzième année, je l'ai maudite (verflucht). » Dans la réponse du professeur Aug. Forel, nous relevons un passage non moins significatif : « Les maîtres étaient nos ennemis naturels et c'était pour nous une grande joie quand nous pouvions leur jouer un mauvais tour. Bien plus, l'école était pour moi une petite prison »... Nous pourrions citer encore de nombreux jugements tout aussi sévères. Il est vrai qu'ils proviennent surtout d'artistes.

Un autre grief concerne plus particulièrement l'enseignement des langues, y compris celui de la langue maternelle. C'est l'application, à la lecture des auteurs anciens et modernes, d'une méthode philologique trop méticuleuse. Cette méthode, en négligeant le côté esthétique et humain et en cultivant trop exclusivement la forme, a pour toujours dégoûté des auteurs classiques un bon nombre d'élèves.

Hâtons-nous de dire qu'à côté de ces jugements défavorables, il en est d'autres qui sont de nature à relever le prestige de l'école. Ainsi le célèbre professeur Wilamowitz de Berlin répond en ces termes : « Vous me demandez de vous parler de ma vie scolaire. C'est comme si je devais émettre un jugement sur la maison paternelle. Ce sentiment de profond respect et de piété filiale vous paraîtra peut-être suranné, mais, de la part d'un élève de Schulpforta, on ne peut s'attendre à autre chose. Après cela, je crois en avoir assez dit sur l'école. »

Un fait non moins heureux, c'est qu'à côté de la haine traditionnelle contre le maître, les exemples d'attachement et de reconnaissance envers des professeurs éminents ne sont point rares. Cela est quelque peu consolant et donne raison

à ceux qui disent que le système scolaire n'est rien, le maître est tout. Toute une galerie de maîtres d'école défile devant nos yeux. On y rencontre une grande variété de types du professeur idéal, savant et modeste, jusqu'au pion incapable et infatué de sa personne. Deux silhouettes caractéristiques se détachent de ces ombres chinoises. C'est d'abord le philologue pédant ne connaissant rien en dehors de ses règles de grammaire et de syntaxe; puis vient le lieutenant de réserve hâbleur et superficiel. La satire contre ces deux représentants du corps enseignant est des plus vives et des plus générales. Heureusement que ces deux types, quoique fréquents, sont en minorité à côté des professeurs qui ont conscience de l'importance de leur tâche.

C'est à l'influence éducatrice du professeur que presque tous les collaborateurs de ce livre attachent la plus haute valeur. Tous tombent d'accord pour voir dans la personnalité du maître l'agent principal de cette éducation. Tous aussi considèrent comme but de l'école moyenne, non pas une accumulation de connaissances souvent hétérogènes, mais le développement de l'intelligence et de la formation du caractère.

* * *

Mais, dira-t-on, que nous importent ces jugements objectifs sur des méthodes vieillies? Ce qu'il est nécessaire de connaître, c'est l'école d'aujourd'hui, qui, certes, ne ressemble plus beaucoup à celle d'hier. Nous sommes les premiers à reconnaître que la valeur d'une telle enquête n'est que relative. Les souvenirs des années de jeunesse doivent toujours être jugés avec une extrême prudence. En effet, suivant le caractère optimiste ou pessimiste, les uns entourent d'une auréole radieuse des faits pour lesquels d'autres conservent dans leur cœur une rancune insurmontable. Quoi qu'il en soit, ces nombreuses allégations ont plus qu'une valeur purement anecdotique. Elles décrivent assez nettement la vie scolaire en Allemagne dans la seconde moitié du XIXme siècle. Pourquoi la génération du XXme siècle ne tirerait-elle pas parti de ces expériences? Sommes-nous vraiment si avancés dans nos écoles, que nous n'ayons plus à nous soucier de les améliorer? Ce qui prouve le contraire, c'est le fait que quelques réformes scolaires tentées actuellement en Allemagne et en Suisse allemande sont précisément destinées à remédier aux inconvénients cités plus haut. »

De ces écoles, le correspondant du *Journal de Genève* nous donne deux types intéressants, l'un qui regarde l'école

primaire, l'autre l'enseignement secondaire, où l'on cherche à tenir un compte plus grand des aptitudes et des besoins personnels.

« Dans les écoles primaires, les classes sont naturellement nombreuses et il s'y rencontre des enfants de provenances très diverses et d'un développement intellectuel très différent. Il est donc difficile de donner un enseignement homogène qui, sans ennuyer les forts, intéresse les faibles. Il arrive très fréquemment que ces derniers bloquent une classe et l'empêchent de progresser normalement. Jusqu'à présent, on remédiait généralement à cela en faisant doubler la classe aux écoliers trop arriérés. Mais ceux-ci n'en constituaient pas moins une entrave pendant toute l'année. En outre, l'obligation de répéter le même programme achevait souvent de les décourager. Pour obvier à ces inconvénients, on a inauguré à Mannheim, il y a quelques années, un nouveau système, qui a pour auteur le Dr Sickinger, président du conseil scolaire de la ville. D'après cette méthode, les élèves qui — sans être anormaux — ne peuvent pas, pour une raison ou pour une autre, suivre avec fruit l'enseignement régulier, sont réunis dans des classes spéciales dites « Förderklassen ». Ce changement, n'étant ni aussi honteux, ni aussi onéreux que l'obligation de « doubler », on a pu débarrasser les classes normales de nombreux élèves qu'on aurait été obligé de traîner à la remorque. Les nouvelles classes spéciales sont très nombreuses et ont un maître expérimenté qui peut s'occuper de chaque élève en particulier. Ce maître a, en outre, la faculté d'adapter son programme aux besoins de ses écoliers. Dirigés de la sorte, les faibles peuvent assez rapidement atteindre le niveau de la classe normale, dans laquelle ils rentrent dès qu'ils se sont rattrapés.

Les avantages de ce système sautent aux yeux : plus de traînards à l'école; les élèves faibles ne sont plus obligés de lutter vainement avec d'autres qui leur sont décidément supérieurs; ces derniers n'ont plus l'ennui de se voir à chaque instant retardés dans leur légitime besoin de progresser. En outre, les élèves arriérés ont pour eux toute l'attention d'un maître qui connaît leurs lacunes et qui a le temps de les combler. Les résultats obtenus par ce système sont excellents. En Allemagne, plus de 60 villes l'ont adopté et, en Suisse, nous le rencontrons à Bâle, à Saint-Gall et au Locle. Zurich l'a introduit cette année. Nous pouvons ajouter que, dans les écoles primaires de Genève, des classes spéciales dites « classes faibles », qui poursuivent un but analogue, sont formées quand le besoin s'en fait sentir.

Mais ce n'est là que l'un des côtés du système inventé par le Dr Sickinger. L'autre nous paraît plus audacieux; peut-être donnera-t-il d'excellents résultats. Le distingué pédagogue ne s'est pas contenté de secourir les élèves faibles; il a délivré les forts de l'obligation de ruminer sans cesse ce qu'ils ont digéré. Déjà dans les classes inférieures de l'école primaire, ceux qui se distinguent par leur intelligence sont réunis, eux aussi, dans des classes spéciales, où on les prépare plus rapidement et plus soigneusement à leurs études futures.

Je ne sais ce que diraient d'une telle institution les autorités scolaires de nos cantons démocratiques. Mais il me semble que ce respect de l'aristocratie intellectuelle ne siérait pas mal, même à nos vieilles traditions républicaines.

Dans les collèges et les gymnases, la réforme devra suivre d'autres voies que dans les écoles élémentaires. Ici un certain triage se fait tout naturellement, vu que les élèves ne sont pas obligés de rester dans l'établissement. Des règlements de promotions sévères suffisent pour évincer les éléments susceptibles de retarder la marche normale des classes. Et pourtant, on se plaint qu'ici aussi l'enseignement tient trop peu compte des aptitudes et des goûts individuels; qu'en voulant donner à l'élève une instruction générale très étendue, il lui demande un effort de mémoire trop considérable et, par là même, néglige de développer ses autres facultés.

Pour remédier à cela, on a depuis longtemps introduit un enseignement intuitif basé sur l'observation et la recherche personnelles et développant davantage l'intelligence. Mais on a pu constater, surtout dans les classes supérieures, que les élèves, à moins d'être exceptionnellement doués, n'arrivent à un travail vraiment personnel que dans quelques branches pour lesquelles ils ont le plus de facilité. Pour les autres, ils ne travaillent en général que machinalement et à contre-cœur et les résultats obtenus ne correspondent pas aux efforts qu'ils ont coûtés. Ce qui a dicté à tant de gens un jugement si sévère sur leur temps de collège, c'est précisément le fait qu'ils ont été contraints à emmagasiner bon nombre de matières auxquelles, malgré leur bonne volonté, ils ne réussissaient pas à s'intéresser.

N'y aurait-il pas moyen, tout en gardant, comme but de l'enseignement secondaire, une bonne instruction générale, d'introduire déjà, dans les classes supérieures des collèges, le libre choix de certaines branches? En d'autres termes, l'école moyenne ne pourrait-elle pas, plus que par le passé, se spécialiser, sans devenir pour cela une école professionnelle.

M. Rob. Keller, recteur du gymnase de Winterthour, un

des pédagogues les plus écoutés de la Suisse allemande, a proposé ce moyen de réforme. Il trace ainsi les grandes lignes d'une telle réorganisation, qui, pour le moment, est inapplicable, vu quelle se heurte encore aux règlements fédéraux de maturité : les cinq premières années de collège garderaient le programme actuellement en usage, qui donne à l'élève sortant de troisième, à l'âge de 17 ans, une instruction générale déjà assez vaste. La liberté d'étude ne commencerait que dans les deux classes supérieures. Ici il y aurait deux catégories de cours : ceux que doivent suivre tous les élèves et ceux qu'ils choisissent conformément à leurs goûts et à leurs aptitudes. Les cours obligatoires portent sur les branches indispensables à une bonne culture générale. Ce sont l'allemand et le français, l'histoire politique et l'histoire de la civilisation (surtout des temps modernes), l'instruction civique, l'économie politique, l'anthropologie, l'hygiène, la gymnastique et le chant. Quant aux branches que l'élève peut choisir, elles ne sont pas groupées seulement en vue des besoins professionnels. L'expérience a montré qu'un élève qui est spécialement doué pour certaines branches l'est aussi pour d'autres qui leur sont connexes. D'après ce principe, on pourrait former, par exemple, les groupes de branches suivantes : les langues anciennes et modernes et l'histoire — les mathématiques, la physique et la chimie — les sciences naturelles biologiques — la géographie, l'histoire et la géologie. En outre, il y aurait une troisième catégorie de branches dites facultatives que pourraient prendre les élèves de toutes les sections; ce sont : le dessin, l'histoire de l'art et l'histoire de la musique, les éléments de philosophie et de psychologie.

L'application de cette méthode présente de nombreuses difficultés; mais celles-ci ne sont pas insurmontables. Elle aurait par contre de grands avantages. D'abord elle permettrait de réaliser dans une large mesure le principe fondamental de toute bonne pédagogie : celui de tenir compte autant que possible des aptitudes et des goûts individuels. En outre, le passage du gymnase à l'Université serait moins brusque. Le contraste entre l'enseignement des collèges et celui des Universités est grand, surtout en Allemagne, où l'élève qui devient étudiant acquiert tout à coup une liberté complète pour le choix de ses branches. Il en résulte souvent des hésitations et une perte de temps regrettable. Un étudiant ayant déjà fait son choix au collège suivrait tout naturellement à l'Université la voie dans laquelle il s'est engagé.

Il va sans dire qu'un tel projet soulève de nombreuses objections. On devra surtout s'entendre sur les branches qu'il

convient de considérer comme indispensables, ce qui ne sera pas chose facile. Mais le principe sur lequel repose ce projet de réforme nous paraît appelé à avoir beaucoup de succès, surtout dans les pays de langue allemande, où la tendance à la spécialisation est beaucoup plus grande que chez nous. »

E. D.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS EN 1912

(Suite)

Il s'agit d'un ancien membre du corps enseignant, mutualiste de la première heure, qui compte à son actif un demi-siècle de bons et loyaux services rendus à la cause de l'école primaire. Par l'intermédiaire d'un instituteur voisin empressé et serviable, nous avons appris que ce vieux vétéran se trouve dans une situation précaire sans être malade à proprement parler. On nous demandait donc de lui allouer un secours.

Le cas était embarrassant. La charité chrétienne nous dictait de le résoudre affirmativement; mais le but précis de la Société est de venir en aide aux instituteurs malades, sur production d'une attestation médicale en bonne et due forme. En outre, les statuts qui régissent notre caisse constituent un obstacle qui nous empêchait de suivre l'impulsion de notre premier mouvement. Passer là-dessus, c'était peut-être risquer d'ouvrir la porte à beaucoup d'abus. De plus, nous ne connaissions pas la vraie situation de l'intéressé, ni quels sont ses maigres moyens d'existence. Que faire? Dans ces conjonctures, le comité décida de transmettre la requête à la Direction de l'Instruction publique en l'appuyant d'un chaleureux plaidoyer. Nous avons demandé à cette haute autorité de bien vouloir s'enquérir du sort réel de notre vieux vétéran et, éventuellement, de l'améliorer autant que faire se peut. La question est donc pendante. Nous ne savons pas, à l'heure qu'il est, si une décision est intervenue au sujet de l'intéressé.

Une institutrice nous avait fait part, au moins une année à l'avance, de ses intentions d'entrer dans la Société. Après maintes hésitations, elle finit par remplir et signer un formulaire d'adhésion, ce qui constitue un engagement vis-à-vis de notre mutualité; elle reçut son acte de réception dûment apostillé par le comité. C'était donc un nouveau membre au bénéfice de l'assurance-maladie; du moins, étions-nous sciem-